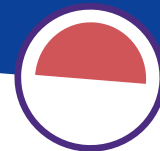


SOCLE COMMUN DE PREVENTION



Risques associés à la manutention des batteries

- Utiliser un appareil de levage et de transport adapté pour les batteries et s'assurer de sa conformité en tant que moyen de levage (notamment vis-à-vis du poids des batteries)
- Disposer d'un appareil pour extraire et déplacer la batterie
- Désigner un référent risque trouble musculo-squelettique (TMS)
- Former un acteur PRAP



Risques chimiques associés au stockage des batteries en défaut

- Vérifier l'état de la batterie avant l'entrée du véhicule en atelier
- Stocker les batteries en défaut séparément dans des caissons étanches contenant un agent absorbant
- Entreposer les caissons dans un endroit ventilé à l'écart des batteries non endommagées et des matières combustibles, idéalement en extérieur sous abri et éloigné des zones d'activité humaine
- Former le personnel de la conduite à tenir en cas d'incendie



Risques électriques

- Créer une zone dédiée aux voitures électriques
- Vérifier la présence de protection et de connecteur IP2X sur la batterie
- Débrancher la batterie, déconnecter le shunt puis apposer un cadenas de consignation
- En cas d'intervention sur des pièces nues sous tension, vérifier l'absence de tension
- Equiper le personnel d'outillage isolant conforme à la norme NF EN IEC 60900
- Disposer des moyens de protection individuelle (gants isolants répondant à la NF EN 60903, visière, tapis...)
- Former et délivrer l'habilitation électrique de niveau adéquat au personnel

Pour plus d'information



Un dépliant de sensibilisation sur les TMS
ED 6387 INRS



Des fiches pratiques pour gérer les batteries au lithium
ED 6475 et 6476 INRS



Une brochure présentant des mesures de prévention vis-à-vis de l'incendie
ED 6336 INRS

www.carsat-lr.fr (Espace Entreprise / Notre assistance technique)